

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Münschecker à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de raccordement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de Münschecker**
Début : **Mercredi 25 mai 2022 à 08h00**
Fin : **Vendredi 3 juin 2022 à 17h00**
Motif : Travaux de raccordement
Règlement : GRE-123-2022

Grevenmacher, le 24 mai 2022

La secrétaire communale adjointe,
contreséant Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens



Le bourgmestre f.f.,


Monique Hermes